

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 11 juillet 2024

Délibération n° 20240711.2

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 12
Présents : 12	- dont « contre » : 0
Absent excusé : 1	- dont « abstention » : 0
Absent : 1	

Le jeudi 11 juillet 2024 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 06/07/2024 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUHTIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Yoann LEVÊQUE,

Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENT : Monsieur Marc BUISSON

ABSENT excusé : Monsieur Aurélien BEYEKLIAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Aude DABOUT

OBJET :
Réduction vente camion pompiers

Monsieur le Maire présente le contexte :

Au conseil municipal du 30 mars 2023, les élus avaient voté par délibération la vente du camion de pompiers Dodge à l'amiable au prix de 1 900 € à un habitant de Saint Martin du Mont. Cette vente avait été décidée pour les raisons suivantes :

- Le véhicule est trop usagé dont l'entretien se révèle trop onéreux,
- Afin de cesser le coût de l'assurance,
- Pour retrouver de la place dans la cour de l'ancienne école

Suite à une mauvaise compréhension, l'habitant de Saint Martin du Mont a accepté la vente du Dodge pour un montant de 1 800,00 €. Suite à l'appel de titre et à plusieurs entretiens avec Monsieur le Maire, ce dernier a statué sur le montant de 1 800,00 € et les démarches nécessaires ont été effectuées auprès du Service de Gestion Comptable de Bourg en Bresse pour cesser les poursuites pour non-paiement d'un montant de 100 € à l'encontre de cette personne.

Le Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse demande au conseil municipal d'approuver/de ne pas approuver la vente du camion DODGE au prix de 1 800,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la vente du camion de pompiers DODGE au prix de 1 800, 00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE

Accusé de réception en préfecture
004 240403214 20240716 20240711-2-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024

